



Conférence européenne des **Présidentes et Présidents de Parlement**
European Conference of **Presidents of Parliament**

Athènes, 21-22 octobre 2021 / Athens, 21-22 October 2021



**REUNION DES SECRETAIRES GENERALES
ET DES SECRETAIRES GENERAUX**

Vendredi 22 octobre 2021 – 8 h 30 à 10 h

DOCUMENT D'INFORMATION

Depuis plus d'un an et demi, la pandémie de covid-19 aura créé une situation institutionnelle exceptionnelle et bouleversé l'ordonnancement des travaux parlementaires. Entre résilience et réactivité, les parlements du monde entier ont modifié leurs pratiques et leurs procédures afin de poursuivre leurs activités et assurer la permanence de leur action.

Le Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERPD) a été très actif depuis mars 2020 pour promouvoir l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques sur l'impact de la pandémie sur le mode de fonctionnement des parlements et sur la manière dont ceux-ci ont pu poursuivre leurs travaux et ont adopté l'ensemble des lois initiées par les gouvernements en réponse à la pandémie.

Pour les secrétaires générales et secrétaires généraux des parlements, l'enjeu consiste à présent à nourrir la réflexion des présidents et des membres de leur parlement pour déterminer si et dans quelle mesure les procédures spécifiques envisagées dans des circonstances exceptionnelles devraient ou non être maintenues une fois la pandémie terminée.

Les intervenants sont invités à partager leurs réflexions, autour des questions directrices suivantes :

Sur un plan général :

- Votre parlement est-il actuellement engagé dans un processus de réflexion sur une éventuelle réforme parlementaire suite au mode de fonctionnement provisoire mis en place pendant la pandémie de covid-19 ?
- Quels sont les changements de procédure introduits dans le contexte du covid-19 qui seront maintenus dans votre Parlement une fois la pandémie terminée ?

De nombreux parlements ont introduit, sous diverses formes, un mode de fonctionnement à distance – pour les réunions de commission voire pour les sessions plénières, et ont développé de nouvelles applications numériques :

- Quelles adaptations dans l'organisation et le fonctionnement des séances plénières et des réunions parlementaires ont contribué à accroître l'efficacité du parlement et qui, selon vous, seront conservées après la pandémie ?
- Comment seront organisées les sessions plénières et réunions parlementaires dans votre parlement à l'avenir ? Votre parlement envisage-t-il la possibilité pour les commissions de tenir leurs réunions à distance après la pandémie de manière permanente, soit entièrement en ligne soit partiellement, de manière hybride ?

Numérisation et travail parlementaire virtuel : un pas décisif vers la mobilité ?

- Quels sont les principaux enseignements tirés de la numérisation du parlement ?
- Certains modes de fonctionnement dérogatoire durant la période de pandémie ont-ils contribué à rendre les débats/séances plus intéressants, et permis une participation accrue ?
- Votre parlement envisage-t-il de maintenir certaines opérations se déroulant sous forme numérique s'agissant des débats en séance plénière, des réunions des commissions, des votes, des initiatives parlementaires ?
- Une dématérialisation complète (sans papier) des opérations parlementaires est-elle prévue ?
- Quelles possibilités sont désormais offertes aux parlementaires en termes de mobilité pour leur travail parlementaire pendant et en dehors des sessions ?

Des *principes clairs* ont été appliqués à la mise en place de règles exceptionnelles régissant l'organisation et le déroulement de débats et d'activités à distance ou en mode hybride, en ce qui concerne l'égalité des droits des membres, la transparence et la sécurité des procédures et la mise au point de solutions numériques "technologiquement neutres". Cela s'applique tout particulièrement au droit de parole en plénière et dans les commissions, au droit de vote (mise en place d'un système de vote uniforme), au droit d'initiative (dépôt de propositions de texte, d'amendements, etc.).

- Dans quelle mesure ce cadre renforcé pourrait impacter le mode de fonctionnement traditionnel de votre parlement ?
- Des membres ont-ils contestés la rupture de l'égalité de traitement ?

S'agissant de la *politique de communication, des relations avec les citoyens* et de l'ouverture des travaux parlementaires à la société civile et aux médias :

- votre parlement étudie-t-il les possibilités d'accroître la participation et l'attrait des débats en plénière, à la lumière des expériences récentes de réunions et de séances à distance ou hybrides ?
- votre parlement envisage-t-il d'optimiser les applications numériques pour associer davantage les citoyens à sa réflexion par le biais de plateformes de consultation citoyenne ?
- votre parlement envisage-t-il un retour « à la normale » quant à la présence physique des visiteurs, journalistes, ou lobbyistes, ou au contraire de conserver les modes de communication à distance, jugés préférables pour garantir la sérénité des délibérations parlementaires ?

S'agissant de la *diplomatie parlementaire*, les restrictions de déplacement pendant la pandémie de covid-19 vous paraissent-elles avoir impacté durablement les activités de coopération internationale de votre parlement ? Par exemple s'agissant de l'envoi de missions d'observation des élections ?